

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION

DU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES- FENOUILLEDES

CS_2020_07	Nombre de membres En exercice : 115	Nombre de voix En exercice : 1013	VOTES
Date de convocation : 12/02/2020	Présents : 56 Représentés : 11 Absents : 48	Présentes : 422 Représentées : 299 Absentes : 292	Voix exprimées : 721 Pour : 721 Contre : 0 Abstention : 0

APPROBATION DU PROJET DE CHARTE DU PNR CORBIERES-FENOUILLEDES

Le comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes, dûment convoqué en date du 12 février 2020, s'est réuni à Tuchan en séance plénière le 28 février 2020 à 17 h 30, afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants :

ASSENS André (Commune de Feilluns), ASSENS Richard (Commune de Saint-Louis et Parahou), AUCLAIR Louis-Dominique (Commune de Saint-Arnac), BARBARO Daniel (Commune de Montner), BARO Hervé (Département de l'Aude), BARRABES Richard (Commune de Serres), BERGERON René (Commune de Vingrau), BIFANTE Marion (Commune de Luc sur Aude), BISOGNIN Michel (Commune de Rouffiac des Corbières), BOHIC CORTES Annie (Département de l'Aude), BOURNIOLE Frédéric (Communauté de Communes Roussillon-Conflent), BRULE Philippe (Commune de Villerouge-Termenès), CAROL Marie-Pierre (Commune de Sournia), CASTEL Pierre (Communauté de communes Pyrénées-Audoises), CHERTIER Paule (Commune de Talairan), CHIVILO Charles (Département des Pyrénées-Orientales), CONQUET-TALLAVIGNES Sophie (Commune de Saint-Jean de Barou), DAVID Michel (Commune de Fourtou), DELONCA Albert (Commune de Cassagnes), DELONCA Michel (Commune de Maury), DELORD Jean-Pierre (Communauté de Communes Limouxin), DEULOFEU Gilles (Commune de Prats de Sournia), DIAZ Jean-François (Commune de Saint-Paul de Fenouillet), EUGSTER Dominique (Commune de Vignevieille), FABRESSE Didier (Commune de Latour de France), FABRESSE Roger (Commune de Saint-Martin de Fenouillet), FELDTRAUER Alain (Commune de Palairac), FOURLON Jean-Pierre (Commune de Caudies de Fenouillèdes), GAILLARD Jean-Louis (Commune de Massac), GALY Jacques (Commune de Puilaurens), GAUTIER Jean-Marc (Commune de Soulatge), GIORGIO Jean-Marie (Commune de Rasiguères), GIRARD Mathieu (Commune de Rennes Les Bains), GONZALEZ José (Commune de Peyrolles), HERVOUET Jérôme (Commune de Mouthoumet), HUILLET Sidney (Commune de Planèzes), IBANEZ Jean-Michel (Commune de Padern), LACOMBE Henri (Commune de Bouisse), LARREGOLA Michel (Commune de Montgaillard), LECLERC François (Commune de Salza), LEMOINE Christian (Commune de Caramany), MANCHON Raymond (Commune de Estagel), MANDRAU Jacques (Commune de Quillan), MARTIGNOLES Romain (Commune de Trilla), MEIGNAN Francis (Commune de Termes), NAGEL Robert (Commune de Laroque de Fa), PIVOST Patrice (Commune de Belvianes et Cavirac), PLA Sébastien (Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée), RAYNAUD Philippe (Commune de Axat), RIVIERE Guy (Commune de Paziols), ROULLAUD Yves (Commune de Bugarach), ROUMIGUIE Alain (Commune de Tuchan), SAURY Jean-Marie (Commune de Felines-Termenès), SUCHAUD Patricia (Commune de Maisons), TENA Christophe (Commune de Fontjoncouse), VILLEFRANQUE Jacques (Commune de Albières)

Participation ou représentation sans droit de vote :

BABOU Patrick (Commune de Planèzes), VIDAL André (Commune de Paziols), DIAZ Michel (Commune de Saint-Jean de Barou), FOULQUIER Francis (Commune de Saint-Paul de Fenouillet), PLA Jean-Pierre (Commune de Sournia), SCHEMLA Dominique (Communauté de Communes Perpignan Méditerranée), SEGUY Sylvie (Commune de Termes)

Étaient représentés :

CALVET François (Communauté de Communes Perpignan Méditerranée), CASES Patrick (Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée), CHALULEAU Marcel (Commune de Missegre), GALINIE Jean-Marie (Commune de Lanet), GEA Isabelle (Département de l'Aude), GINIES Alain (Département de l'Aude), RAYNAUD Jean-Louis (Commune de Fenouillet), RIVIERE Marie-Antoinette (Commune de Saint-Martin des Puits), SMAGGHE Emmanuel (Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes), THOREAU Josiane (Commune de Couiza), VERNEDE Francis (Commune de Lairière)

Étaient absents :

ALIBERT Rolande (Commune de Camps sur l'Agly), BARTHES Jacques (Commune de Lesquerde), BENET Michel (Commune de Le Vivier), BENEZIS Gérard (Commune de Embres et Castelmaure), BINTEIN Pierre Henri (Commune de Prugnanes), BORRAS Louis (Commune de Pezilla de Conflent), BOTHEREL Christian (Commune de Coustaussa), BOYER Alain (Commune de Campoussy), BRUCHET Dominique (Commune de Gincla), BUSQUET Jean-Marc (Commune de Auriac), CALMON Lionel (Commune de Opoul Perillos), CASATO Didier (Commune de Cascastel des Corbières), CODORNIOU Didier (Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée), CONTRERAS André (Commune de Quintillan), CROS Bernard (Commune de Fourtou), CROS Claude (Commune de Dernacueillette), DELAGARDE Ginette (Commune de Cassagnes), DUCHEMIN Jean-Marc (Commune de Granes), FERNANDEZ David (Commune de Campagne sur Aude), FOUQUET Isabelle (Commune de Valmigère), GAILLARD Christian (Communauté de Commune Corbières Salanque Méditerranée), GARRIGUE Michel (Commune de Fosse), GAULTIER Nathalie (Commune de Belesta), GOMES Carlos (Commune de Arques), GOT Frédérique (Commune de Duilhac sous Peyrepertuse), IZAR Eric (Commune de Ansignan), IZARD Alain (Commune de Villeneuve des Corbières), JALIBERT Gérard (Commune de Montfort-sur-Boulzane), JAMMES Ginette (Commune de Ginoules), JOUIN Guy (Commune de Davejean), LEPINE Serge (Communauté de Communes Lézignan Corbières-Minervois), MARTINEZ Gilles (Commune de Cucugnan), MARTY Incarnation (Commune de Saint-Ferriol), MIROUZE Marie (Commune de Vira), MONTLAUR Jean-Claude (Commune de Albas), MORENO Yohann (Commune de Durban Corbières), ORTEGA René (Commune de Lagrasse), OULES Renaud (Commune de Saint-Pierre des Champs), PIGNOL Marie-Thérèse (Commune de Trevillach), PLASSART Clémentine (Commune de Veraza), REVERTE Georges (Commune de Esperaza), ROGER ESTRADE Françoise (Commune de Rabouillet), ROLLAND Martine (Département des Pyrénées-Orientales), SELIN Claude (Commune de Terroles), SOCQUET-JUGLARD Nicole (Commune de Sougraigne), TALUT Jean-Marc (Commune de Rennes Le Château), TORREGROSA Daniel (Commune de Montazels), TORREILLES Sébastien (Commune de Salvezines)

Participaient également à la réunion :

ALQUIE Agnès (Chambre Agriculture de l'Aude), BAROU Francis (Bouisse), BIAUNE Nadine (Syndicat Mixte PNR CF), BLANC Magali (Syndicat Mixte PNR CF), BONETTO Marina (Syndicat Mixte PNR CF), BRISSAUD Adeline (Syndicat Mixte PNR CF), CHAOUET Joelle (Tuchan), CASTIE Christian (Soulatgé), DUHAYON Clothilde (Syndicat Mixte PNR CF), FARRION Thierry (CCCV), GARTNER Clara (Syndicat Mixte PNR CF), GUICHOU Franck (Rouffiac des Corbières), GROU Y Isabelle (Département de l'Aude), JEANROY Kevin (CCCV), MARCY Philippe (Syndicat Mixte PNR CF), MAROT Jean-Marie (Cassagnes), MAZARDO Jordan (Syndicat Mixte PNR CF), MONTGAILLARD André (L'Indépendant Tuchan), PESLAY Rémi (Syndicat Mixte PNR CF), ZIMNY Elise (Syndicat Mixte PNR CF)

Monsieur BARO, Président, rappelle le contexte et l'historique des dernières étapes franchies par le projet de PNR Corbières-Fenouillèdes.

Après approbation de la dernière version du projet de Charte en comité syndical du 25 novembre 2019 suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, le Président rappelle à l'assemblée que la Région, maître d'ouvrage, a lancé l'enquête publique sur la création du PNR Corbières-Fenouillèdes qui s'est déroulée entre le 16 décembre 2019 et 17 janvier 2020. Lors de cette enquête, 174 contributions ont été déposées sur les différents supports (registre numérique, registres papiers dans les 11 lieux d'enquêtes, par courrier postal ou courriel).

Le 28 janvier 2020, la commission d'enquête a transmis un PV de synthèse permettant de faire le bilan des contributions et de soulever quelques questions posées au maître d'ouvrage et au projet de PNR.

Une réponse a été apportée le 4 février 2020 afin de permettre à la commission d'établir son rapport en tenant compte, si elle le souhaitait, des réponses du syndicat.

Le 19 février 2020, la commission d'enquête a rendu son rapport et son avis, favorable sans réserve.

Monsieur FOURLON, Vice-Président, présente l'avis et les recommandations émises par la commission. Il décrit les légères modifications apportées au projet de Charte, notamment pour prendre en compte certaines contributions apportant une plus-value au texte initial.

Le projet de Charte est modifié une nouvelle fois.

CONSIDERANT la délibération CS_2018_24 du 17 juillet 2018 approuvant l'avant-projet de Charte en vue de la sollicitation de l'avis intermédiaire

CONSIDERANT le courrier de Monsieur le Préfet de la Région Occitanie adressé à Madame la Présidente de Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée daté du 21 décembre 2018 concernant l'analyse des documents transmis en juillet 2018 et la visite de terrain des rapporteurs du Conseil National de la Protection de la Nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des représentants du Ministère de la transition écologique et solidaire

CONSIDERANT la délibération CS_2019_03 du 12 février 2019 approuvant l'avant-projet de Charte modifié en vue de la sollicitation de l'avis intermédiaire

CONSIDERANT l'avis intermédiaire du Ministère de la Transition Énergétique et solidaire daté du 8 juillet 2019 et ses pièces jointes (l'avis du Préfet de Région Occitanie du 29 mai 2019, l'avis de la Fédération des PNR de France du 9 avril 2019, l'avis du Conseil National de Protection de la Nature du 17 avril 2019, les avis du Ministère des armées du 15 avril 2019 et du Ministère de l'économie et des finances)

CONSIDERANT la délibération CS_2019_28 approuvant le projet de Charte modifié suite à l'avis intermédiaire en vue de la sollicitation de l'avis de l'Autorité Environnementale

CONSIDERANT l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale N°Ae :2019-88 du 6 novembre 2019 sur la Charte du PNR Corbières-Fenouillèdes

CONSIDERANT la délibération CS_2019_43 approuvant le projet de **Charte modifié suite** à l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale en vue de la mise à l'enquête publique portant sur la création du PNR Corbières-Fenouillèdes

PPR CHARTRE MODIFIÉE
Date de réception de l'AP: 03/03/2020
011-200061091-20200228-CS_2020_07-DE

CONSIDERANT l'enquête publique portant sur la création du PNR Corbières-Fenouillèdes qui s'est déroulée du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020

CONSIDERANT le rapport d'enquête (Partie A) et ses conclusions motivées (Partie B) de la commission d'enquête transmis le 19 février 2020

CONSIDERANT l'avis de la commission d'enquête « Avis FAVORABLE » sans réserve

CONSIDERANT que la nouvelle version du projet de Charte a été transmise aux élus du conseil syndical le 21 février 2020 et que les légères modifications ont été présentées lors de la réunion du conseil syndical ce jour

LE PRESIDENT PROPOSE : de valider le projet de Charte (rapport, Plan de Parc et annexes) modifié et d'autoriser sa transmission à Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour procéder à la saisie des collectivités.

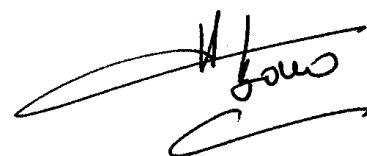
Le comité syndical, après avoir ouï l'exposé du Président, délibérant à l'unanimité à 67 votes (soit 721 voix) pour, 0 votes (soit 0 voix) contre et 0 abstentions (soit 0 voix),

VALIDE le projet de Charte (rapport, plan de Parc et annexes) modifié suite à l'enquête publique et au rapport de la commission d'enquête.

AUTORISE Monsieur le Président à transmettre la nouvelle version du projet de Charte, ses annexes et son Plan de Parc à Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour procéder à la saisie des collectivités en vue de leur approbation sans réserve de la Charte (comprenant rapport, plan de parc et annexes) et l'adhésion au futur syndicat d'aménagement et de gestion du Parc.

Fait et délibéré en séance
le 28 février 2020

Le Président,



**DEPARTEMENT DE
L'AUDE
Arrondissement de Narbonne**

Date d'affichage

**WISE PAR LA SOUS PREFECTURE
DE NARBONNE**